

# Formalités pour les voyages scolaires en Grande-Bretagne

Personne de Nationalité Etrangère

Contactez l'ambassade de Grande-Bretagne

Professeurs et élèves de +18ans de Nationalité Européenne

Elèves (max 18ans) de Nationalité Européenne

Passeport

ETA **10€**

Mise en place:  
Non Européen : 8 janvier 2025  
Européen : 2 avril 2025

Pièce d'identité

Autorisation de sortie du territoire (AST) **-18ans**

Attention : même signature entre l'AST et la pièce d'identité du signataire

Passeport

Carte d'identité

+ Copie de la pièce d'identité du signataire (CNI ou passeport)

+ Copie du livret de famille, si le nom de l'enfant est différent

Remplir et envoyer à la préfecture le formulaire pour TOUT le groupe

Envoyer 3 semaines avant le départ pour validation